

## **Compte rendu de la séance du jeudi 30 juillet 2020**

**Président :** MOUTTE Michèle

**Secrétaire :** GIOVANNONI Stéphanie

### **Présents :**

Madame Michèle MOUTTE, Monsieur Philippe LOGEAY, Monsieur Julien LOPEZ, Monsieur Eric ROBIN, Monsieur José GUTIERREZ, Monsieur Ramon BONNEFOY, Monsieur Joanny BOUNOUS, Madame Marie-Laure CARAYOL, Madame Marie-Claude CLAEYS, Madame Stéphanie GIOVANNONI, Monsieur Patrice LERMA, Madame Sophie MAUPETIT

### **Absents :**

Madame Mimi PELISSIER

### **Réprésentés :**

Madame Maryse MARC par Madame Marie-Claude CLAEYS,  
Monsieur Philippe WAGNER par Monsieur Joanny BOUNOUS

### **Approbation du dernier compte-rendu :**

- Séance du 10 juillet 2020 : *Monsieur WAGNER Philippe souhaiterait avoir la correspondance en euros nets des indemnités d'élus.*

### **Délégations de Monsieur le Maire au titre de l'article L2122.22 du CGCT :**

- *Néant*

### **Ordre du jour :**

- Tirage au sort - Jury criminel 2021
- Commissions municipales : création et désignation des membres
- Commission d'Appels d'offres
- Affectation des résultats 2019 : budget principal et budget annexe
- Budgets 2020 : budget principal et budget annexe
- Questions diverses

### **Attribution de points supplémentaires à l'ordre du jour :**

- Attribution de subvention - association "Comité des Fêtes" : *approuvé à l'unanimité*
- Attribution de subvention - association "Festival du Paon" : *approuvé à l'unanimité*
- Attribution de subvention - association "Entente Sportive Banonaise" : *approuvé à l'unanimité*

### **Tirage au sort - Jury criminel 2021**

Tirage n°1 : MOUREAU Térance - Revest des Brousses

Tirage n°2 : FERRE Frédéric - Revest des Brousses

Tirage n°3 : SAVOUILLAN Régine née BERT - Banon

Tirage n°4 : DURAND Patrick - Revest des Brousses

Tirage n°5 : DOMERGUE Laetitia - Banon

Tirage n°6 : BERRUYER Béatrice née BARRET - Banon

## Délibérations du conseil :

### **1. Commissions municipales : création et désignation des membres ( DE 2020 032)**

Madame le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Madame le Maire propose de créer quatre commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil, ainsi que les dossiers sensibles relatifs à la compétence de la commission.

La Commission de la Culture et de la Communication regrouperait les thématiques de la culture, les animations socioculturelles et de la communication municipale.

La Commission des Solidarités traiterait des dossiers relevant des affaires sociales, des seniors, de la petite enfance, de la lutte contre les exclusions, du handicap, de l'économie solidaire et de la santé.

La Commission de la Jeunesse et Sports regrouperait les thématiques de l'éducation, des sports, de la jeunesse, des loisirs et des relations avec les associations.

La Commission de l'Urbanisme traiterait de la pré-instruction de l'ensemble des dossiers d'urbanisme.

*A titre informatif, une commission extra municipale sera créée lors de la reprise de l'étude du PLU.*

Madame le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit au nombre de trois. Chaque membre pouvant faire partie de une à quatre commissions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1 :** Le Conseil Municipal **adopte** la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 - Commission de la Culture, et de la Communication
- 2 - Commission des Solidarités
- 3 - Commission de la Jeunesse et des Sports
- 4 - Commission de l'Urbanisme

**Article 2 :** Les commissions municipales comportent au maximum **3 membres**, chaque membre pouvant faire partie de une à quatre commissions.

**Article 3 :** Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions (3 membres candidats seulement), et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrtin secret, **désigne** au sein des commissions suivantes :

#### **1 - Commission de la Culture et de la Communication**

- M. BONNEFOY Ramon
- Mme CLAEYS Marie-Claude
- Mme MAUPETIT Sophie

## **2 - Commission des Solidarités**

- M. LOGEAY Philippe
- Mme MARC Maryse
- Mme PELISSIER Mimi

## **3 - Commission de la Jeunesse et des Sports**

- Mme CARAYOL Marie-Laure
- Mme GIOVANNONI Stéphanie
- M. LOPEZ Julien

## **4 - Commission de l'Urbanisme**

- M. BOUNOUS Joanny
- M. GUTIERREZ José
- M. LOGEAY Philippe

## **2. Commission d'Appel d'Offres ( DE 2020 033)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

### **Appel à candidatures :**

#### **1. Membres titulaires**

- \* BOUNOUS Joanny
- \* LOGEAY Philippe
- \* ROBIN Eric

#### **2. Membres suppléants**

- \* GUTIERREZ José
- \* LOPEZ Julien
- \* WAGNER Philippe

En application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, [...] si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont donc désignés en tant que :

#### **- délégués titulaires :**

1. BOUNOUS Joanny
2. LOGEAY Philippe
3. ROBIN Eric

#### **- délégués suppléants :**

1. GUTIERREZ José
2. LOPEZ Julien
3. WAGNER Philippe

### **3. Affectation des résultats 2019 - Budget Général ( DE 2020 034)**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les comptes administratifs relatifs à l'exercice 2019 ont été votés le 10 mars dernier.

Le Conseil Municipal a constaté **un excédent de fonctionnement de 289 291.55 €** sur le compte administratif du Budget Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement 2019 comme suit :

#### **Pour mémoire :**

Résultat (de fonctionnement) à affecter **289 291.55 €**

#### **Solde d'exécution de la section d'investissement :**

Résultat cumulé de l'exercice 95 691.48 €  
Solde des restes à réaliser en investissement - 272 430.77 €  
Besoin de financement **176 739.29 €**

#### **Affectation du résultat**

Affectation au 1068 **176 739.29 €**  
Report en fonctionnement **112 552.26 €**

### **4. Affectation des résultats 2019 : Budget Annexe Eau/Assainissement ( DE 2020 035)**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les comptes administratifs relatifs à l'exercice 2019 ont été votés le 10 mars dernier.

Le Conseil Municipal a constaté **un excédent de fonctionnement de 57 328.54 €** sur le compte administratif du Budget Annexe Eau/Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement 2019 comme suit :

#### **Pour mémoire :**

Résultat (de fonctionnement) à affecter **57 328.54 €**

#### **Solde d'exécution de la section d'investissement :**

Résultat cumulé de l'exercice 94 019.60 €  
Solde des restes à réaliser en investissement - 66 963.75 €  
Besoin de financement **0.00 €**

#### **Affectation du résultat**

Affectation au 1068 **0.00 €**  
Report en fonctionnement **57 328.54 €**

### **5. Budget 2020 : Budget Général ( DE 2020 036)**

Madame le Maire présente les propositions budgétaires relatives au budget général pour l'exercice 2020.

Est donc proposé un budget équilibré :

- en section de fonctionnement pour 1 120 338.26€
- en section d'investissement pour 946 296.03€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget général pour l'exercice 2020 tel que présenté.

#### **6. Budget 2020 : Budget Annexe Eau/Assainissement ( DE 2020 037)**

Madame le Maire présente les propositions budgétaires relatives au budget annexe eau / assainissement pour l'exercice 2020.

Est donc propose un budget équilibré :

- |                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| – en section de fonctionnement pour | 239 148.54€ |
| – en section d'investissement pour  | 187 562.14€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget annexe pour l'exercice 2020 tel que présenté.

#### **7. Attribution de subvention : Comité des Fêtes ( DE 2020 038)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de l'association du Comité des Fêtes relatif à sa demande de soutien financier pour ses activités de l'année 2020.

Madame le Maire rappelle que cette association est à vocation d'animations festives et s'efforce de donner à l'ensemble de la population des manifestations populaires accessibles à tous.

Compte tenu des manifestations proposées, et dans un souci d'équité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
*Mme GIOVANNONI Stéphanie ne prenant pas part au vote,*

- **ATTRIBUE** une subvention de 4 000.00€ au profit de l'association "Comité des Fêtes".

#### **8. Attribution de subvention : association "le Festival du Paon" (DE 2020 039)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de l'association "le Paon Festival" relatif à sa demande de soutien financier pour son spectacle 2020.

Madame le Maire rappelle que cette association est à vocation culturelle : le "Festival du Paon" est un évènement théâtral et musical qui se tient pour la cinquième édition, principalement sur le territoire de Banon.

Compte tenu des demandes de subventions de l'ensemble des associations,  
Compte tenu des manifestations proposées, et dans un souci d'équité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,  
*avec 1 voix contre (Mme CLAEYS Marie-Claude), 1 abstention (Mme MARC Maryse)  
et 12 voix pour,*

- **ATTRIBUE** une subvention de 1500.00€ au profit de l'association "le Paon Festival".

## 9. Attribution de subvention : Entente Sportive Banonaise ( DE 2020 040)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'association "Entente Sportive Banonaise" relative à sa demande de soutien financier pour l'année 2020.

Madame le Maire rappelle que cette association est à vocation sportive : l'E.S.B propose la pratique du football sur le territoire de Banon.

Compte tenu des demandes de subventions de l'ensemble des associations,  
Compte tenu des manifestations proposées, et dans un souci d'équité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
*Monsieur ROBIN Eric, ne prenant pas part au vote,*

- **ATTRIBUE** une subvention de 3.700€ au profit de l'association "Entente Sportive Banonaise".

### Questions diverses :

- ◆ Immeuble Usseglio : protocole d'accord engagé avec les consorts FREDIANNELLI - attente proposition de notre conseil juridique.
- ◆ Immeuble Place P. Martel : travaux à entreprendre au 1er étage
- ◆ Air Soft : M. LOPEZ Julien fait état d'une demande d'une association relative à la recherche d'un terrain d'un hectare pour la continuité de leur activité.
- ◆ Communication : les informations relatives à la vie communale sont données sur CityWall, FB Commune, panneau lumineux, site internet.

Séance levée à 19h53

Le Maire : Michèle MOUTTE

